



Audioconférence DG « COVID – 19 » *séance du 16 avril 2021*

Dans le cadre du suivi de l'évolution de la situation sanitaire et de la gestion de la crise épidémique Covid-19, une conférence téléphonique hebdomadaire est organisée par la DG avec les organisations syndicales.

En préambule nous sommes intervenus pour obtenir un point sur la vaccination après les annonces de ces derniers jours.

Vaccination des douaniers

Une initiative au niveau de la Direction Interrégional de la DIPA a été prise au niveau du SMUR pour un accès aux douaniers de plus de 55 ans, avec l'astra zeneca, vaccin qui est recommandé pour cette population.

La Direction Générale a passé la consigne aux directeurs de saisir les opportunités de faire vacciner les agents.

Les campagnes de vaccination avec MFP Services se poursuivent (un centre à Bercy et à Montreuil avec 70 doses ont déjà ouvert, à venir Lyon, Lille et Marseille ; une demande spécifique est faite pour un centre à Dunkerque), le calendrier va se dessiner dans les semaines à venir.

La directrice générale demande de la souplesse et du pragmatisme sur la gestion du temps nécessaire pour la vaccination sur temps de service. Les chefs de service doivent faire preuve de bienveillance, d'autant qu'une heure peut suffire parfois.

La DG est intervenue pour que les Douaniers soient inscrits dans les personnels prioritaires ; des préfets acceptent déjà de considérer les Douaniers comme prioritaires.

Nous saluons l'intervention de la DG, qui répond à notre demande, mais nous espérons que la priorité ne se limite pas aux plus de 55 ans, car les chiffres d'agents placés en isolement ou bien atteint de la Covid montrent, une nouvelle fois, que les douaniers sont en première ligne et plus touché que la moyenne de la population (notamment en Surveillance).

Publics prioritaires définis par l'État, pour l'accueil des enfants

Suite à la fermeture pour 3 semaines des établissements accueillant les enfants, les personnels de la branche Surveillance sont reconnus comme prioritaire pour l'accueil spécifique des enfants durant cette période. Comme il a été difficile de faire rentrer les douaniers dans la liste nationale, compte tenu des capacités d'accueil contraintes, il a fallu limiter le nombre de douaniers. C'est la directrice générale qui a tranché. Ainsi, tous les enfants de douaniers ne sont pas accueillis.

Les congés annuels et les collègues placés en isolement

L'ASA régularise la position de l'agent au regard du service. En CA, sa position est d'office régularisée mais s'il est reconnu malade de la COVID, le Congés Maladie vient remplacer le CA.

Les indemnisations des repas pris par les stagiaires

Cela concerne 227 contrôleurs stagiaires sur une période prise en compte à partir de décembre 2020. Ils peuvent bénéficier d'un taux de base de 9,47€ pour 73 jours d'activité. Les sommes seront versées sur la paye en mai.

Les recours suite aux concours professionnels de 2020 de C en B, C1 et de CP

Du fait de la crise sanitaire de fin 2020, trois concours ont vu leur épreuve orale d'admission annulée. A cela, s'est ajouté un évènement spécifique à l'examen de C1 où 3 questions ont été neutralisées dans le questionnaire OP/CO.

A ce jour, 50 recours ont été déposés (16 pour le concours de C en B, 23 pour le concours de CP et 11 pour le concours de C1). Les réponses de la DG à ces courriers partiront la semaine du 26 avril.

Les Masques FFP2

La note du 08 avril sur les consignes sanitaires rappelle les recommandations du médecin de prévention ministériel : pas de recommandation d'utiliser le FFP2. Le masque chirurgical suffit dans la majorité des cas.

Pour autant, en fonction des situations locales et des recommandations des médecins de préventions locaux, les masques FFP2 sont à privilégier. La DG ne s'y opposent pas, dès lors que son usage est conforme aux préconisations des médecins. Toutefois, ils ont un coût supérieur aux masques chirurgicaux et doivent donc être utilisés à bon escient.

Exemple à la DIPA : le traitement des contrôles de personnes ayant des stups in corpore est de nature à faire porter les FFP2 aux agents.

Pour l'UNSA Douanes, le problème du coût devrait être réellement « évalué » au vu du peu de personnels concernés. Cela ne devrait pas représenter une somme exorbitante par rapport aux risques qui pèsent sur les agents. En outre, l'employeur ne doit pas se dérober de sa responsabilité vis-à-vis de la santé de ses personnels.

La DG va réexaminer ce point et prend acte des interrogations unanimes.

Enquête sur le recours au télétravail (TT)

La DG est arrivée au bout de l'enquête pour comptabiliser le taux de télétravail par DI. Il y a une hétérogénéité.

Même si certaines DI ont une plus grande part d'effectifs en Surveillance, cela n'explique pas tout. Certains DI ont été invités à revoir l'organisation du télétravail afin de l'augmenter.

Une note a été signée pour indiquer aux DI qu'il faut faire mieux dans ce domaine. Elle sera communiquée aux OS prochainement, accompagné du résultat de l'enquête.

Pour la DG, elle a évalué le nombre télétravailleurs potentiels à 9200 agents ; elle a recensé à 5600 agents en TT, soit un taux relativement élevé et proche de l'Administration centrale.

Sur le nombre de jours, la DGDDI est moins bonne élève, même si certaines interrégions ont montré le bon exemple.

Sur la dynamique, la DG va organiser un cycle de bilatérale en mai au cours duquel elle pourra passer en revue l'existant, la sortie de crise (attendue!) et un ensemble de règles pour s'adapter au nouveau paradigme. Il faut faire évoluer les choses en tenant compte de tous les enseignements de la crise.

Un groupe de travail sera organisé fin juin sur ce thème.

Avant cela, il faudra passer en revue les tâches télétravaillables et les équipements, ainsi que la prise en compte de la confidentialité de certains documents qui entraîne des différences de traitement selon les SRE.

Les chiffres pour la semaine en cours :

Agents en Télétravail	5675
Agents en isolement	198
Agents en covid +	56

La DG nous communique l'existence d'un cluster : BSI Ax-les-Thermes.

Concernant les chiffres des agents en télétravail, il subsiste des marges de progression. Le nombre d'agents ayant travaillé 5 jours (1051) n'avait jamais été atteint, 833 agents sont à 4 jours

Plus que les chiffres, la qualité de la gestion du TT est aussi importante : ainsi, tout un service en TT le même jour et tous en présentiel un même autre jour, cela n'a aucune utilité. Les syndicats demandent un rappel pour une meilleure gestion des plannings sur un rythme hebdomadaire.

FOCUS : Agents de la DIPA déployés à Mons en Baroeul

Suite a une intervention UNSA Douanes à la Direction via un courrier, concernant un problème rencontré sur la résidence de Lille, relatif aux remboursements des indemnités de mission. En effet, le taux de remboursement des nuitées sur la commune de Mons-en-Baroeul (Lille ferro), pourtant implantée au sein de la commune de Lille au sens du décret 2006-781, avait été fixé au taux de base par la Direction générale.

Selon, un argumentaire détaillé présenté à la Direction Générale demandant l'application du taux « Grandes villes » au cas présenté. Sa réponse est tout aussi satisfaisante, puisqu'elle partage notre analyse des textes et confirme l'application du taux « Grandes villes » pour les missions réalisées au sein de la brigade de Lille Ferro. Mons en Baroeul fait bien partie de la conurbation lilloise.

Bonne nouvelle pour les agents, puisque l'indemnité des agents fait un bon de plus de 28,50%. Cela se traduira par plusieurs centaines d'euros par mois. La présence des syndicats demeure ainsi un recours efficace pour aider les agents face aux blocages administratifs.

Prenez soin de vous et portez-vous bien.